
L'an deux mille vingt deux, le vingt et un décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure trente sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2022

PRÉSENTS : Mme : DE JOUSSINEAU Isabelle, POUSSIN Amélie, Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SICOT Luc ayant donné pouvoir à POUSSIN Amélie, MENON Bertrand

ABSENT : SAUGER Jordane

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

Approbation du PV du 23 novembre 2022

2022-029 D.E.T.R. / DSIL

Monsieur le maire expose le projet de création d'un espace jeux, parcours sportifs et détente dans le parc à côté de la petite maison, dont le coût prévisionnel est estimé, au stade études, à 16 282.00€ HT soit 19 538.41 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 16 282.00 € HT
 - autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL
 - autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
-

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé aux riverains des chemins et sentier concernés par l'enquête publique pour les informer qu'ils pouvaient acheter les terrains concernés.

Un riverain est venu pour plus d'explication et ensuite deux riverains ont fait un courrier à la mairie.

Monsieur le Maire lit le courrier d'un des administrés dans lequel il demande à ce que les frais soient divisés en trois dossiers et non en quatre propriétaires, il souhaite que le prix soit divisé en trois.

Jean-Claude YVON dit qu'il n'est pas d'accord avec cette demande.

Benoit LOP dit qu'il est plutôt d'accord avec un partage en trois.

Isabelle De JOUSSINEAU dit qu'elle n'est pas d'accord, un vote à déjà eu lieu concernant ce dossier.

Un échange entre les conseillers à lieu. L'adjoint Didier Jolly propose de voter pour savoir si la décision prise en date du 23 novembre 2022 concernant la répartition des frais pour l'aliénation et le déclassement des chemins ruraux et sentier reste en l'état ou si le conseil revient sur sa décision.

Le maire s'est absenté pour le vote de ce dossier, étant concerné.

5 voix pour et 1 abstention

A la majorité des membres présents ou représentés le conseil municipal entérine sa décision en date du 23 novembre 2022 de garder le partage des frais en 4.

➤ Distribution du colis des anciens, Jean-Claude, Benoit, Guy, Didier, Ludovic et Isabelle sont volontaires

Séance levée à 19h 45

Le secrétaire de séance,

Ludovic Tournois

Le Maire,

Guy Terrier